L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 17 JANVIER 1879. 52me Année

DUPONT & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI, 17 JANVIER 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Pharès J. Spear, dans la ville d'Alger, rive droite, le schooner Rhoda E. Tayler, ainsi que 120,000 pieds de bois de charpente.

Par H. Stern & Co., dans leurs salles d'encan, bottes, souliers et brodequins.

Les rapports sur l'instruction publique.

Les rapports sur l'instruction publique n'ont été distribués que depuis deux ou trois jours; les autres rapports des fonctionnaires et institutions publiques ne Font pas encore été et il est déjà question de l'ajournement de la législature. Si l'assemblée s'ajourne à la fin de ce mois, il est probable que les trois quarts de nos honorables n'auront pas eu le temps de lire les différents rapports qui leur seront soumis. Cela n'aura pas empêché que, dès la première semaine de la session, des centaines de bills n'aient inondé les bureaux du secrétaire du Sénat et du greffier de la Chambre.

Malgré les inconvénients sans cesse répétés de cette manière de procéder qui est contraire à un examen sérieux et à une prompte expédition des affaires publiques, personne, dans les cercles officiels, n'a encore songé à faire un effort pour sortir des sentiers de la routine. Nous prendrons l'initiative d'une suggestion qui nous paraît toucher à une réforme tout-à-fait pratique, et que la convention devrait appliquer.

Nous proposons que la législature se réunisse un mois plus tard que l'époque fixée actuellement, c'est-à-dire le premier lundi de février et qu'avant le 10 janvier le message du gouverneur et tous les rapports officiels imprimés soient adressés par la poste à tous les membres de la législature. Ceux-ci auraient ainsi vingt jours devant eux pour les examiner et ils pourraient arriver à l'ouverture de la session, préparés à discuter et à résoudre en connaissance de cause les sujets d'un intérêt général.

Cela dit et laissant de côté d'autres réformes sur lesquelles nous reviendrons, nous aborderons les sujets traités dans les rapports sur l'instruction publique, rapports que peu de membres probablement auront pris la peine de lire.

L'honorable surintendant, M. Robert M. Lusher, a présenté sous forme de rapport, un travail très sérieux et très consciencieux sur les écoles publiques en Louisiane et ses recommandations méritent assurément d'être prises en considération.

Très partisan de la gratuité de l'instruction, M. Lusher traite son sujet *con amore*. Comme nos lecteurs le savent, nous sommes sur le point de la gratuité, d'un avis différent; nous voudrions que la gratuité ne fût accordée qu'à ceux qui ne peuvent pas payer, parce que nous croyons fermement que la cause de l'éducation gagnerait à l'application d'un système, dans lequel le père de famille ne serait pas complètement déchargé par l'Etat du devoir sacré de pourvoir à l'instruction de ses enfants. L'instruction gratuite par l'Etat est d'ailleurs du communisme, et l'admettre c'est autoriser le thèse que l'Etat doit également le pain du corps et du travail. Mais ce n'est pas le moment de développer à nouveau notre thèse.

M. Lusher, frappé de l'insuffisance des ressources applicables au budget de l'instruction, s'est préoccupé des moyens de rétablir l'équilibre et voici les recommandations qu'il présente à ce sujet.

Les écoles sont, dit-il, encombrées d'enfants trop jeunes pour apprendre et que leurs parents y envoient pour s'en débarrasser. Cet encombrement est contraire à l'hygiène des écoles et nuisible à l'enseignement. Il recommande donc l'adoption d'une loi qui limiterait le droit à l'instruction primaire aux enfants âgés de huit ans au moins.

"Ce sont les enfants au-dessous de huit ans, ont le plus besoin, dit-il, c'est du développement physique joint à l'enseignement moral et religieux qui doit être l'œuvre des parents ou qu'on peut mieux donner dans les salles appelés "Kindergarten."

La loi proposée réduirait, d'une part, les dépenses. M. Lusher propose, d'un autre côté, d'accroître les ressources en exigeant de tous les habitants de l'Etat, (du sexe masculin) le paiement d'une taxe personnelle de $1,50 par an.

Actuellement, la taxe est de un dollar, mais bien qu'il y ait dans l'Etat 155,000 électeurs sans parler des étrangers, le revenu dérivé de cette taxe ne s'élève qu'à $14,620.60, ce qui est dérisoire.

La convention devrait, dans la nouvelle constitution, exiger que tout votant présente son reçu de taxe et armer les percepteurs de moyens pour exiger le paiement des récalcitrants. Avec 155,000 électeurs, la taxe de $1,50 par tête produirait $202,500. Ce serait, on le voit, une addition importante au budget actuel des écoles, et il ne saurait y avoir de taxe plus juste et plus politique que celle qui obligerait à contribuer à l'entretien des écoles, tous les habitants appelés à profiter des avantages de l'instruction.

L'honorable M. Lusher a traité avec modération et équité la question de la répartition du fonds d'Etat des écoles en ce qui concerne la Nouvelle-Orléans. Après avoir exposé la déplorable situation faite aux professeurs des écoles publiques, il s'exprime ainsi :

En vue de l'assistance due à ces dignes et patients serviteurs du public, le surintendant d'Etat suggère respectueusement que la ville de la Nouvelle-Orléans, où la loi requiert que les écoles publiques soient tenues ouvertes au moins dix mois de l'année et que les professeurs reçoivent des salaires annuels, a, pendant une longue période d'années, contribué par la taxe d'écoles d'Etat levée sur ses contribuables, pour une somme d'au-moins CENT VINGT MILLE DOLLARS annuellement, à l'éducation des enfants de plusieurs paroisses pauvres du centre et du sud-est de la Louisiane, et que tandisque, dans les temps de prospérité, cette générosité a été possible et convenable, il paraît être actuellement de toute justice que, *tant que les autorités de la ville seront complètement dans l'impossibilité de remplir les obligations que leur impose la loi, par suite de la profonde détresse financière qui paralyse toutes les branches d'industrie dans cette communauté et récemment affligée par une terrible peste*, cette contribution annuelle soit, au moins pour *la présente année*, refusée volontairement par ceux qui en bénéficient et restituée à la Nouvelle-Orléans, afin de permettre aux directeurs de ses écoles de tirer leurs professeurs de leurs embarras et de leur état de détresse.

La demande de M. Lusher est certainement bien modeste et bien timide, quand on songe à la justice absolue de la réclamation de la Nouvelle-Orléans, telle qu'elle ressort de l'extrait suivant du rapport du comité de finances du conseil de direction des écoles de la ville.

La valeur annuelle des propriétés imposables à la Nouvelle-Orléans, dépasse 111 millions; une taxe de 2 mills produirait donc $222,000. La valeur annuelle de toutes les propriétés imposables de l'Etat est de $174,633,662 67; une taxe de 2 mills en dollar produirait donc 349,267 35.

L'inscription des enfants de 6 à 21 ans à la Nouvelle-Orléans est de 68,978 [illegible] 274,000, ou environ un [illegible] écoles de la ville auraient donc [illegible] à un peu plus de $67,000 sur le produit de la taxe de 2 mills, sur, bien que la ville soit taxée $222,000 sur $349,000 ou les cinq dix-septièmes, elle ne reçoit par ce mode de répartition qu'un quart du montant collecté.

L'injustice manifeste de cette loi qui exige que la ville contribue à l'éducation des autres villes, villages et paroisses de l'Etat est rendue plus apparente par les chiffres empruntés aux rapports officiels, lesquels montrent que sur $223,659 41 au crédit du fonds d'écoles de l'Etat au 31 décembre, la ville a payé $149,750 83 et le reste de l'Etat seulement $73,908 58.

Le surintendant de l'instruction publique rapporte que sur les montants reçus pour le fonds courant des écoles, au premier lundi de décembre, il a distribué $188,559 64 ou 64 cts par tête d'enfant dans l'Etat, la part de la ville n'étant que de $47,553 contre $141,006 22 allouées aux paroisses de la campagne.

En d'autres termes sur $149,000 payés par la ville, ces écoles n'en ont reçu que $47,000. Si c'est là une taxe égale et uniforme, alors il faut changer le dictionnaire.

Le même rapport déclare qu'une taxe de 3 mills, au lieu des deux taxes actuelles de 2 mills chacune, levée à la Nlle-Orléans suffirait pour ses écoles publiques, tout en procurant aux malheureux contribuables de cette ville une diminution de taxe de 1 mill équivalant à $111,000.

M. Lusher en exposant la demande contenue dans ce rapport, fait remarquer qu'il ne pourrait y être fait droit qu'autant que l'assemblée générale obligerait par une loi chaque paroisse à lever une taxe de 2 mills pour ses écoles, ce qui est aujourd'hui simplement facultatif et ce que beaucoup de paroisses se dispensent de faire.

Le rapport du surintendant traite d'autres questions importantes, mais nous devons borner à ce qui précède notre examen.

LE COURRIER DE LA LOUISIANE.—Après une suspension de quelques jours, motivée par un changement de local, le *Courrier de la Louisiane* a fait sa réapparition mercredi comme journal du soir. Les bureaux de notre confrère sont maintenant établis rue de Chartres, No 76 en face de ceux de l'*Abeille*. Nous empruntons ce qui suit à l'avis au public du *Courrier* :

Le but de l'éditeur est d'offrir au public Louisianais et Français un journal à bon marché, rempli de nouvelles locales, vif, intéressant, et spirituel même à ses heures.

Le COURRIER se recommande de nouveau à la sympathie de la population Créole-Américaine et à tous ceux en général qui lisent, et qui parlent le français.

Depuis un mois qu'il existe, il a déjà reçu beaucoup d'encouragement; son début est fait; les premières difficultés ont été surmontées, et il est en droit d'espérer qu'il conservera la confiance qui lui a été accordée tout d'abord.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Ce soir le "Phœnix" pour le bénéfice de Milton Nobles qui excelle dans le rôle de Carroll Graves. C'est par ce rôle que Nobles terminera dimanche soir son engagement à l'Académie.

Lundi nous aurons à l'Académie miss Fanny Davenport, surnommée la reine du théâtre américain. Cette actrice sera secondée par la fameuse troupe dramatique de Spalding, venant du théâtre Olympique de St-Louis. Cette troupe a, dit-on, beaucoup d'artistes qui n'ont pas encore été vus à la Nlle-Orléans.

THÉATRE ST CHARLES—"Kathleen Mavourneen" a déjà fait son temps. Cette pièce, étant fort connue, ne pouvait rester longtemps sur l'affiche. Le vieux Drury nous donnera donc ce soir la "Brave Caporal", drame qui a été si magnifiquement bien représenté par la troupe de Boniface et qu'on a laissé un instant bien que le succès fut loin d'être épuisé. Samedi soir, nous aurons "Don César de Bazan" au théâtre et Charles. Succès assuré!

CENTRAL DRUG STORE.—Nous croyons devoir signaler à l'attention des habitants du 3e district la pharmacie connue sous le nom de "Central Drug Store" et qui est située au coin des rues Dauphine et Enghien. Elle est abondamment pourvue de toute espèce de médicaments frais et de qualité supérieure et a pour directeur M. Carl Alwes, chimiste de beaucoup de talent. Les formules envoyées à la Pharmacie Centrale sont remplies, de jour et de nuit, avec le plus grand soin.

JOURNAUX ILLUSTRÉS — La librairie Hébert & Cie., coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros de l'*Illustration* et du *Monde Illustré* du 28 décembre.

LA VALLÉE DU MISSISSIPPI.

Le commerce de la Vallée du Mississippi doit devenir immense en raison justement de l'immensité de la Vallée, et tout ce qui contribuera à la faire connaître et apprécier sera certainement bien reçu de tous les riverains du grand fleuve. Une œuvre faite dans ce but nous semble donc destinée à avoir un double succès, sur succès de curiosité et de commerce. C'est le but que s'est proposé M. David B. Gould le libraire bien connu de St-Louis, en publiant un prospectus du *Gazetteer* du fleuve Mississippi et des ses principaux tributaires. Le *Gazetteer* aura 800 ou 1000 pages in-octavo, et sera rempli de descriptions exactes et d'informations sur les climats, les divers sols et les produits de la Vallée, sur la population, la richesse, la navigation et enfin sur tout ce qui peut intéresser les planteurs, les négociants et les hommes d'affaires.

La Nouvelle-Orléans, nous n'avons pas besoin de le dire, reçoyra une attention spéciale de l'auteur, sur son projet, d'après l'assurance que nous en a donnée M. Frank A. Cossa, rapidement ici le fameux libraire de St-Louis, est d'exposer dans le *Gazetteer* les traits qui peuvent le plus mettre notre ville en relief aux yeux des populations des deux rives. Il nous semble assez naturel que la Nouvelle-Orléans qui est assise sur le grand fleuve comme la ville de St-Louis perrage les bénéfices commerciaux que la Vallée peut procurer, et nous ne comprenons pas pourquoi, quand St-Louis a plus de 500,000 habitants, notre ville resterait toujours avec ses 300,000. Ou nous nous trompons fort ou le *Gazetter* de M. Gould verra un développement rapide de la Nouvelle-Orléans en diminuant la grande distance qui sépare le chiffre de sa population du chiffre de la population de St-Louis. Nous devons donc encourager l'entreprise de M. Gould, et nos hommes d'affaires agiront sagement en lui prêtant tout l'appui qu'il mérite.

L'IMMIGRATION PROHIBÉE AU BRÉSIL.—C'est là une question qui intéresse, au premier chef, les Américains qui entreprennent à la fois la construction d'un chemin de fer sur la frontière brésilo-bolivienne et qui font de vigoureux efforts pour arracher aux Anglais le monopole du commerce avec le grand Empire du Nouveau-Monde. Or, de pareils efforts sont généralement impuissants s'ils ne sont pas secondés par l'immigration; et il paraît que le Gouvernement brésilien a positivement prohibé l'immigration des étrangers sur son territoire. Cette nouvelle n'est pas venue de M. Borges, Ministre du Brésil à Washington, qui sait toujours garder un prudent silence. Mais elle se trouve publié d'une façon péremptoire dans l'*Agence russe*, organe semi-officiel du cabinet de St Pétersbourg, qui dit :

"Le Gouvernement du Brésil a informé notre Ministre des Affaires Etrangères, par l'entremise de son Ministre à Saint-Pétersbourg, que, vu le développement excessif de l'émigration au Brésil et les difficultés qu'elle cause au Gouvernement brésilien, les souffrances que les émigrants ont à endurer, le dit Gouvernement vient d'ordonner que dorénavant les émigrants ne seraient plus reçus au Brésil."

Evidemment, la même note a dû être communiquée aux autres Gouvernements et surtout à celui des Etats-Unis dont les citoyens sont les plus directement intéressés dans la question. Mais le Ministère brésilien à Washington a cru faire augmenter de ne le point ébruiter, à un moment où les journaux d'ici sont remplis des plaintes plus ou moins justifiées des émigrants et travailleurs revenus du Brésil, et où les dépêches grossissent encore les effroyables misères causées par la famine dans la province de Ceara. Ce silence de M. Borges est surtout empreint d'un prudent patriotisme, si l'on réfléchit que les cercles de Washington sont excités à présent par les commentaires exagérés que l'on fait des avanies échappées malheureusement au chargés d'affaires brésilien de Ceara et causé à l'Empereur.

(*Correspondance Abeille-Union.*)

LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE.

LA RÉTROCESSION DE L'ALSACE-LORRAINE.

La *Gazette nationale* de Berlin s'élève énergiquement dans un long article de fond contre une idée, très répandue, d'après elle, en France dans le parti républicain, et qui, si elle venait à s'accréditer d'une façon définitive, deviendrait dit ce journal, plus dangereuse pour les relations entre la France et l'Allemagne que les cris de guerre les plus ardents :

"Dans tous les rangs de la gauche, dit la feuille berlinoise, on s'imagine (la récente lettre du sénateur Bernard le prouve) que dans quelques années l'Allemagne, qui n'est déjà pas riche, verra ses ressources presque épuisées et qu'elle sera heureuse de rétrocéder à la France l'Alsace-Lorraine contre quelques milliards, après quoi une alliance solide pourra s'établir entre les deux pays pour le plus grand bien de la civilisation.

"Cette hypothèse est une pure spéculation que les gambettistes cherchent à faire considérer comme une possibilité et même comme une certitude dont la réalisation ne serait plus qu'une affaire de temps, tandis que, pour nous autres Allemands, une telle hypothèse constitue une impossibilité absolue dont le pensée ne saurait jamais être prise en considération par un homme d'Etat allemand.

"Rien n'est plus dangereux, et cent exemples le prouvent dans l'histoire contemporaine, que la croyance persistante à la réalisation d'un but faux et chimérique. On empoisonne ainsi, les masses populaires, et cette croyance pénètre si profondément dans les cœurs que lorsque le jour vient où la vérité nue se présente aux regards, les masses populaires peuvent être entraînées aux résolutions les plus extrêmes. Ce danger est proche dans le cas actuel, car s'il arrivait un beau jour que l'Allemagne se trouvât mise en situation de répondre négativement à une proposition de la France pour une rétrocession diplomatique de l'Alsace-Lorraine, et de repousser avec quelque raideur, pour le présent et pour l'avenir, une semblable proposition, la France pourrait se trouver par là blessée dans ses sentiments les plus intimes, et (d'après la tradition gambettiste actuelle) dans ses droits les plus sacrés, et considérerait comme une provocation à la guerre le rejet d'une proposition qu'on lui présente depuis des années comme naturelle et acceptable. Lorsque l'on n'est si complétement familiarisé avec une telle pensée, comme l'ont fait les Français et un si grand nombre d'Alsaciens-Lorrains, une désillusion trop tardive présente un grand danger pour les "désillusionnés" comme pour les "désillusionneurs." Il serait donc nécessaire de couper court, dès aujourd'hui, à des illusions de cette nature, ainsi qu'un danger qui résulterait de leur propagation dans l'avenir.

"L'ancien pays allemand," la nouvelle frontière allemande, a été conquise avec le sang des meilleurs fils de l'Allemagne, et le prix en est gravé sur l'épée allemande.

"On peut bien caresser à Paris l'idée d'une "affaire patriotique," mais aucun homme d'Etat sérieux ne peut se tromper sur la portée de l'offense et de la provocation que contiendrait une semblable proposition, et sur les suites qu'elle entraînerait. Les relations des deux nations voisines reposent sur l'acceptation sans réserves de la situation réglée par les traités, *si toute atteinte qu'on lui porterait ne fût-ce que par des désirs fantaisiques et des illusions folles, serait un commencement redoutable et plus dangereux pour la maintien de la paix, qu'un cri de guerre inspiré par le chauvinisme.* Nous désirons et nous espérons sincèrement voir les deux nations voisines remplir leur mission respective dans une entente amicale, et nous considérerions ce résultat comme une œuvre pacifique et civilisatrice à un haut degré, si les personnalités qui dirigent l'opinion publique en France étouffaient résolument dans leur germe tout principe de mésintelligence entre les deux Etats."

LES CHAMBRES A PARIS.—Le projet de ramener le Parlement à Paris est sérieusement à l'étude. Si la question n'est pas encore tranchée par les chefs de la majorité, l'obstacle ne vient pas, comme on pourrait le croire, des dispositions constitutionnelles qui imposent aux deux Chambres le séjour de Versailles; il vient uniquement de l'embarras où l'on se trouve de se procurer à Paris un double local pour l'installation du Sénat et de la Chambre des députés.

Le palais Bourbon ne prêterait à recevoir les 500 députés, mais il pourrait aussi convenir aux sénateurs, dont le nombre, comme on sait, ne dépasse pas 300. Aussi paraît-on s'être arrêté à l'idée d'établir le Sénat dans l'ancien Corps législatif.

Que faire des députés?—Cet embarras a été soumis à la municipalité de la ville de Paris. Celle-ci, en effet, s'étant emparée du palais du Luxembourg, ou sièges, de tout temps, la Chambre haute, est tenue de fournir au gouvernement l'équivalent de ce local.

Le Conseil municipal de la Seine va être saisi incessamment d'un projet qui ne tend à rien moins qu'à affecter le nouveau palais du Trocadéro à l'installation de la Chambre des députés.

La salle des fêtes deviendrait la salle des séances. Les galeries latérales seraient appropriées aux commissions et aux divers services dépendant de la questure, de la bibliothèque, des impressions et du télégraphe. C'est ainsi que serait utilisé un palais qui menace de rester sans destination.

On ne peut pas dire que le Trocadéro doive être, pour les députés, un séjour dépourvu d'agrément. Ils seront à la fois à Paris et à la campagne; ils n'auront pour s'y rendre que le choix des moyens de transport : chemins de fer, tramways, bateaux-mouches et voitures de place. Il ne tiendra qu'à eux de se promener sous les portiques, à la manière des philosophes athéniens. Ils auront devant eux le panorama de Paris, et il ne tiendra qu'à eux de s'inspirer, pour leurs discours, des soubresauts et des murmures de la cascade.

Leur présence ne manquerait pas d'animer ces hauteurs que la clôture de l'Exposition universelle laisse dans la solitude.

Spécialité de lit de plumes d'oies vivantes, en crin, ressorts pour lits, matelas, fonds de lit, fort, à très bas prix, à l'ancien [illegible] de meubles de J. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido.

Le Magasin Rouge, coin des rues Royale et Dumaine, est le seul endroit où l'on trouve de belles chaussures de qualités supérieures à des prix très réduits.

—On apprend de source absolument certaine, aux *Tablettes d'un Spectateur*, qu'un député de la gauche s'est chargé, au nom de plusieurs de ses collègues, de déposer une proposition tendant à demander à la Chambre, aussitôt son retour, que "tout commandement en chef dans l'armée soit enlevé aux princes des familles qui ont régné sur la France." Il est bien évident que cette proposition vise directement le duc d'Aumale.

—Voici le sujet de *Mémoire* proposé dernièrement par une académie des beaux-arts du Midi :

"Etablir un parallèle entre Napoléon et Rossini, et prouver que, si le général a inventé le *de haut de ces pyramides*, le musicien a trouvé, lui, le *due de Bénévent-mide*."

—Un Cham très amusant :

Sheere-Ali, le fameux émir de Caboul, assiste, une valise à la main, au défilé des Afghans.

"Marchez en avant, mes braves soldats! leur dit-il.

"Emir, vous nous accompagnez ?"

"Oui!.....de tous mes vœux!"

Depuis plus de trente ans, il est tait usage de sirop polonais de Mme Winslow pour les enfants. Ce sirop dégage l'estomac des douleurs de l'estomac des coliques, régle les intestins, guérit la dysenterie et la diarrhée, prévient de la dentition en d'autres causes. C'est un vieux remède dont l'efficacité est parfaitement établie. 25 cents la bouteille.

—I—

Un fait désormais—Une grande proportion du peuple américain meurt prématurément par suite de la dyspepsie ou du désordre du foie. Le résultat de ces maux sur des milliers de gens intelligents est très déplorable. Il fait de la vie un fardeau au lieu d'une existence agréable, comme elle devrait être. Il n'y a pas de raison de cette triste condition de choses. Le remède est à portée du malade. Il est parfaitement inoffensif, et ne produit pas de constipation. Demandez l'Avis des dyspepsies et le Foie Invincible. 20 déc—1m Dim.V.

LA FIÈVRE ROUGE.

Des lettres d'invitation à la cérémonie de ce nom, [illegible] sont tenues à la disposition des [illegible] qui en font la demande chez les prix suivants : [illegible] Dr Albert Mercier, 127, rue Dauphine, plus l'enseigne Julie de midi à deux heures. 14 janv—4f

Décédé hier, à 5 heures du soir, Mme veuve EUGÈNE QUELEN, âgée de 50 ans, native de St-Etienne, France. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, le convoi partira précisément à 3 heures, de la rue Royale 278, entre Dauphine et St-Anne, où le corps est exposé.

De la part de sa fille.

Décédé, hier matin, à 8 heures moins vingt minutes, AUGUSTE ANATOLE MICHON, natif de France, à l'âge de 57 ans et 8 mois, et résidant en cette ville depuis 47 ans. Ses nombreux connaissances ainsi que ceux des familles Michon et Mallet, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu ce matin à 10 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, compagnie St-Thomas et St-André, 4e District.

Les journaux de Natchitoches sont priés de reproduire cette mention.

Sirop pour enfants rempli avec célébré par Hy J. Montagnet, 4 rue Carondelet.

AUJOURD'HUI
BARGAINS EXCEPTIONNELS
EN
COUPONS
CHEZ
M. L. BYRNE & CO.,
No 163 rue du Canal.
17 jan—

Central Drug Store.
(PHARMACIE CENTRALE.)
CARL ALWES, Directeur.
Coin Dauphine et Enghien, 3e District
FORMULES EXÉCUTÉES AVEC SOIN LA NUIT COMME LE JOUR.
17 janv—1m. DMerV.

A. FLANDRY,
Professeur de Piano, Violon, Solfège et Chant.
RUE ROYALE 128.

GROCERIE A VENDRE,
POUR CAUSE DE DÉPART.
GROCERIES La GROCERIE située au coin des rues Dumaine et Tréme faisant de bonnes affaires. Pour plus amples renseignements, s'adresser au propriétaire.
D. G. LANERI.
17 jan.—3f.

BONNE OCCASION.
A VENDRE A BON MARCHÉ pour cause de départ, le stock et les installations d'un magasin de Marchandises Sèches, —Merceries,—Bottes, —Souliers, Chapeaux, etc, etc.
Bonne clientèle achetant au comptant.
S'adresser à Madame M. LEROY,
Morgan City (La.)
16 janv—1 m

Dentistes.
JAMES S. KNAPP, D. D. S.
Au même endroit, 15 rue Baronne.
Aucune promesse de mettre des dents artificielles sur de vieilles racines, de faire toute espèce d'opération, sans causer de souffrance, ou de montrer des choses extraordinaires sur la page.
Travaux solides, substantiels et durables dans toutes les branches de l'art du dentiste. Gardiens expérimentés pour les malades et des aveugles. Conditions raisonnables pour les meilleurs travaux.
Les pauvres gens seront traités gratis pour des extractions de dents ou d'autres courtes opérations chirurgicales, tous les dimanches, de 9 à 10 heures du matin et les mercredis de 4 à 5 heures.
Pas de rapports avec d'autres bureaux que celui de la Rue Baronne No 15.
16 jan—6m

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après 16 dites formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans la manière de leur art.
Pose de palais artificiels.

DENTAL PLACE.
19 Esplanade 19
C. C. LYON,
DENTISTE,
A reprit l'exercice de sa profession.
15janv—3m

Brasseries.
H. F. STURCKEN,
Brasserie à vapeur de la rue Marais,
50, 52, 54 et 56 RUE MARAIS.
ENTRE CONTI ET ST LOUIS.
4 janv.—1m.—D.M.J.

Pelican Steam Brewery,
EUGÈNE ERATH,
502...RUE VILLERE...502
Entre Esplanade et Chemin de Bayou.
11janv—1anDMerV

H. P. BUCKLEY,
8 - - - - Rue du Camp - - - - 8
VENDRA AUX PLUS BAS PRIX :
Montres à Remontoir de Waltam
—AUSSI—
Autres montres américaines, anglaises et suisses dans tous les genres, pour hommes et dames.
En magasin constamment un assortiment complet d'ÉGRENOIRS et de BIJOUX.
Les MONTRES sont réparées avec soin et les DIAMANTS remontés. 17 déc—1m.

ERNEST J. GUERINGER. C. A. CARRIÈRE.
GUÉRINGER & CO.,
13 RUE ST CHARLES.
ARTICLES pour HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS. Assortiment varié de Chemises, Caleçons, Jaquettes, Tricotées, Flanelles, Cravates, Mouchoirs, Echarpes, Cols, Pèlerines, Chaussettes, Gants, Parapluies, etc. 20 déc—1m

Barils de Mélasse et bouteilles de Sucre.
2000 nouveaux barils de mélasse et 300 bouteilles de sucre d'occasion, en bon état, à vendre.
S'adresser à W. F. WALSH,
Rue de la Douane No 8.
18 déc—1m—MoVD

Vins et Liqueurs,
97 RUE DU RUE DUMAINE.
Le soussigné a constamment en magasin un stock complet de VINS importés et du pays : Liqueurs, Ambrosie, Marachino, Absinthe, Cognac, Whisky, Rum et Eau de Vie. Prix de la Cédrette à 75 cts le gallon. Mêmes prix de détail sont les mêmes que ceux du gros silleur.
A. FATORNO,
97 et 99 rue Dumaine.
20déc—1m—4 mar v

MÉDECIN-DENTISTE.
N. 90 rue du Champ-de-Mars, coin Pauit. (Ci-devant rue Chartres No. 310.)
Informe les citoyens du PUBLIC qu'il est en qu'il vient de [illegible] du PUBLIC [illegible] et Lotte [illegible] Dentaire [illegible] d'utiliser de [illegible] Il se charge comme par le passé, de tout ce qui dépendra de sa profession. Prix très réduits. 20 déc—1m Dim.V.

RESTAURANT ANTOINE.
Tenu par Mme ANTOINE ALOATORE
Rue 65 et 67 rue St-Louis,
Nouvelle-Orléans.
SALOON AU PREMIER.
CHAMBRES MEUBLÉES POUR VOYAGEURS, PENSION AU JOUR, A LA SEMAINE, AU CACHET.
Chambres à 1 piastre 50 et 2 piastres 50 par jour.
19 déc—1m. DMerV.

Déjeuner à la fourchette.
Ce matin, Huîtres frites, Pâtés, Fricassées de poulet, Pâtés de foie gras, Pâtés de Chartres, Pâtés de Bordeaux, Pâtés de Pigeons, Pâtés de Lièvres, Pâtés de Perdrix, Pâtés de Bécasses, Pâtés de Bécassines, Pâtés de Canards, Pâtés de Sarcelles, Pâtés de Canards sauvages, Pâtés de Cailles, Pâtés de Pluviers, Pâtés de Lapins, Pâtés de Lapereaux, Pâtés de Pieds de Cochon, Pâtés de Langues de Bœuf, Pâtés de Langues de Mouton, Pâtés de Langues de Porc, Pâtés de Langues de Veau, Pâtés de Langues de Chevreuil, Pâtés de Langues de Lièvre, Pâtés de Langues de Lapin, Pâtés de Langues de Canard, Pâtés de Langues de Dindon, Pâtés de Langues de Poulet, Pâtés de Langues de Pigeon, Pâtés de Langues de Perdrix, Pâtés de Langues de Bécasse, Pâtés de Langues de Bécassine, Pâtés de Langues de Canard sauvage, Pâtés de Langues de Cailles, Pâtés de Langues de Pluviers, Pâtés de Langues de Lapin, Pâtés de Langues de Lapereaux, Pâtés de Langues